



LES NOTES DE SUD

Lutter contre la désertification pour faire face aux changements climatiques

Avec sa présidence de l'Union européenne, la France peut conduire en 2022 une dynamique positive lors d'événements internationaux majeurs, tels le Forum mondial de l'eau et la COP15 de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. Face aux changements climatiques qui affectent gravement les zones arides, les organisations de la société civile apportent les preuves des multiples bénéfices du déploiement de l'agroécologie et de la gestion concertée des ressources naturelles. Il est urgent de mieux soutenir leur lutte contre la dégradation des terres.



© Avactim - ENDA Pronat

1 CLIMAT, BIODIVERSITÉ ET DÉSERIFICATION

La désertification est définie comme la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches¹. Elle est entraînée par divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines. Un tiers de la population humaine mondiale vit sur les terres arides

qui représentent plus de 40 % de la surface des terres émergées de la planète. La désertification ne correspond pas à l'avancée du désert mais à une diminution progressive de la qualité des sols et un appauvrissement de la vie qu'ils hébergent. Cette destruction des sols traduit une perte de leur fertilité et a donc des conséquences négatives sur l'environnement et sur les conditions de vie des populations. >>>

1. Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, 1994

Les changements climatiques, la perte de biodiversité et la désertification sont des phénomènes étroitement liés et interdépendants. Les sols étant des puits de carbone et de biodiversité, leur dégradation a des répercussions sur le climat et sur la diversité biologique. De même, les changements climatiques et la perte de biodiversité peuvent contribuer à l'érosion des sols, pouvant mener sur le long terme à une désertification.

LES SYSTÈMES AGROÉCOLOGIQUES FACE AUX SÉCHERESSES

Le projet Avaclim coordonné par le CARI vise à créer les conditions nécessaires au déploiement de l'agroécologie en zone aride. Dans ce cadre, des initiatives sont évaluées dans huit pays. L'évaluation multicritères a démontré qu'un système agroécologique en zone aride permet de réduire les effets de la sécheresse car : la structure des sols qu'il entretient dispose de fortes capacités de rétention d'eau, des stratégies d'économie d'eau sont mises en place et la diversité génétique rend possible le maintien de certaines cultures adaptées au manque d'eau.

Une des initiatives évaluées et ayant eu des impacts particulièrement positifs a consisté en la mise en place d'un processus de restauration des terres appelé *recaatingamento* et qui s'appuie sur une gestion concertée des ressources et du pâturage collectif². Elle était portée par les communautés locales, des institutions de recherche et des mouvements sociaux dans la *caatinga* (région aride du Nordeste brésilien).

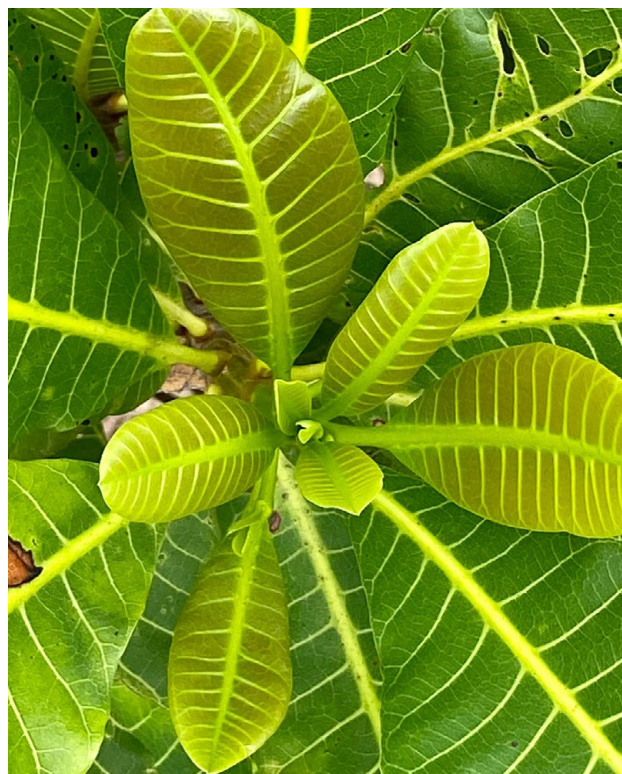
// La dégradation des terres est induite par les politiques d'aménagement du territoire //

La dégradation des sols n'intervient pas de façon soudaine mais survient graduellement à la suite de diverses pratiques et phénomènes. Les mauvaises pratiques agricoles comme l'exploitation intensive des sols, la réduction des jachères ou une mauvaise utilisation de l'irrigation sont des facteurs de dégradation. La déforestation y contribue également en exposant les sols à l'érosion notamment hydrique, la plus courante. Enfin, l'augmentation de la pression de pâture par surpâturage modifie la production et la diversité de la végétation sur les terres exposées.

2 INÉGALITÉS RENFORCÉES

La désertification a des conséquences sur l'environnement et sur les populations. Les moyens d'existence des sociétés rurales et urbaines sont liés à la qualité et à la diversité des ressources fournies par les écosystèmes. Elle impacte la sécurité alimentaire en réduisant l'accessibilité et la disponibilité des ressources en eau, des pâturages et des ressources forestières. Elle peut entraîner des tensions accrues autour de l'usage de ces ressources, pouvant aller jusqu'à des situations de conflits. Les conséquences de la désertification n'affectent pas les femmes et les hommes de la même manière et dans les mêmes domaines. Dans les zones arides, la charge et la pénibilité du travail des femmes augmentent souvent lorsque les ressources se font plus rares.

La dégradation des terres touche également les zones pastorales. Une part significative des populations des zones sèches vit du pastoralisme. Ce mode d'élevage, basé sur la mobilité des troupeaux, permet d'accéder à une diversité de ressources fourragères dans le temps et l'espace. Cependant, les pâturages de ces zones sont parfois très dépendants des variations pluviométriques et leur productivité peut doubler d'une année à l'autre. Ainsi, dans les mauvaises années, la pression des troupeaux s'accroît sur les terres à couvert végétal dense, elles-mêmes parfois utilisées pour les cultures. Dans ces conditions, les éleveurs et les éleveuses se retrouvent en concurrence avec les agriculteurs et les agricultrices autour de l'utilisation des ressources. La dégradation des terres est également induite par les politiques d'aménagement du territoire qui bien souvent n'intègrent pas la complémentarité des activités productives.



© Planète Urgence

2. CARI, *Fiches initiatives du projet Avaclim*, 2020 : www.avaclim.org/fiches-initiatives

LES SOLUTIONS AGROSYLVOPASTORALES

Le projet GITE³ piloté par le Grdr appuie la gestion intercommunale des ressources naturelles au Guidimakha et au Gorgol en Mauritanie, sur la base d'une connaissance partagée des enjeux environnementaux par les acteurs locaux (usager·ère·s, élu·e·s, administration). Différentes données ont été ainsi produites à partir d'un dispositif de suivi des dynamiques du milieu (couvert herbacé, ligneux et mares) et intégrées aux concertations multi-acteurs ; elles apportent des éléments objectifs pour la planification territoriale.

En plus, le projet appuie l'amélioration de la productivité des terres à travers l'élaboration d'ententes foncières⁴ et l'appui à la réalisation d'aménagements d'eaux de surface (diguettes filtrantes, cordons pierreux). D'autres activités pour accompagner les pratiques productives en prenant en compte les potentialités des écosystèmes sont développées parmi lesquelles la valorisation durable des produits forestiers non ligneux et l'appui à l'agroécologie en cultures pluviales et maraichères. Ces initiatives apportent des solutions concrètes pour la sécurité alimentaire et la résilience des populations face aux changements climatiques.

3 CADRES INTERNATIONAUX

L'une des trois Conventions de Rio⁵ est la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, adoptée le 17 juin 1994⁶. Elle vise à l'amélioration de la productivité des terres, la remise en état, la conservation et la gestion durable des ressources en terres et en eau, aboutissant à l'amélioration des conditions de vie. Elle est étroitement liée à l'atteinte de la cible 15.3 des Objectifs de développement durable visant à parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres. Son secrétariat est chargé de faciliter et catalyser les financements de la lutte contre la désertification, notamment ceux de l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Celle-ci doit permettre d'améliorer les conditions de vie des populations sahariennes et sahéliennes, en préservant les écosystèmes des zones sèches africaines.



© EnHaut | Grdr

La Conférence des parties, organe décisionnel de la Convention, se réunit pour la quinzième fois en mai 2022 à Abidjan en Côte d'Ivoire. Les organisations de la société civile, historiquement associées à la Convention, porteront à cette occasion un message commun élaboré dans le cadre de la dynamique et du sommet Désertif'actions⁷.

LES SOLUTIONS DES FILIÈRES

Le projet FARE, coordonné par Planète Urgence, appuie la restauration d'espaces dégradés autour du parc national de la Bénoué au Cameroun⁸. Constitué majoritairement d'écosystèmes de savanes soudano-sahéliennes, il abrite un nombre important d'espèces animales phares de ce type d'habitat. Pour préserver et restaurer l'environnement de cette zone à fort risque de désertification et pour augmenter la résilience des communautés riveraines, le CERAF-Nord, organisation partenaire, met en œuvre la restauration de corridors de migration de la faune en développant de l'agroforesterie s'appuyant notamment sur la reforestation d'anacardiers (arbres à noix de cajou).

Le projet a pour but de renforcer les capacités des producteur·rice·s en matière de techniques culturales, de suivi de plantations et d'entretien de pépinières. Il prévoit aussi de les accompagner dans la structuration de filières via un soutien aux groupements de producteur·rice·s pour optimiser stockage, magasins et vente collective. Grâce aux revenus générés, le projet vise à améliorer les conditions de vie, particulièrement en périodes de soudure.

3. Grdr, *Gestion intercommunale de l'environnement pour l'adaptation agrosylvopastorale au changement climatique (GITE)* : www.grdr.org/gestion-Intercommunale-de-l-environnement-pour-l-adaptation-agro-sylvo

4. Inter-réseaux, *Inégalités foncières et agriculture familiale en Mauritanie*, 2011 : www.inter-reseaux.org/publication/54-56-les-cereales-au-coeur-de-la-souverainete-alimentaire-en-afrique-louest/inegalites-foncieres-et-agriculture-familiale-en-mauritanie/

5. La Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification

6. Chaque 17 juin est célébrée la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse

7. Sommet international de la société civile : www.desertif-actions.org

8. Planète Urgence, *Filière anacarde & restauration d'écosystèmes au Cameroun* : <https://planete-urgence.org/projet-fare-filiere-anacarde-restauration-decosystemes-au-cameroun/>

4 ENGAGEMENTS DE LA FRANCE

La France s'est dotée en 2020 d'un cadre d'Orientations stratégiques pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification à l'international d'ici 2030⁹. Ces orientations doivent guider les ministères, les opérateurs de développement, le monde de la recherche et les collectivités territoriales dans leurs actions, afin qu'elles contribuent à renforcer la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification au profit des populations et des écosystèmes les plus vulnérables.

La France y affirme promouvoir l'agroécologie comme un outil de lutte contre la dégradation des terres et soutenir auprès des États le transfert de compétences aux collectivités locales en matière de gestion durable des terres. Ces orientations ciblent les groupes fragiles que sont les femmes et les jeunes. Comme d'autres groupes vulnérables (peuples autochtones, communautés pastorales, etc.), ils rencontrent des problématiques spécifiques en termes d'accès et d'usages des ressources naturelles qui fondent leurs modes de vie, leurs économies et leurs cultures. ●

RECOMMANDATIONS AUX POUVOIRS PUBLICS FRANÇAIS

► Œuvrer à ce que l'Union européenne augmente ses financements vers les projets de terrain et de recherche en faveur de l'agroécologie et de la lutte contre la dégradation des terres, notamment des projets multi-pays (par l'accompagnement des acteurs de développement et davantage de financements en cascade notamment).

► Œuvrer à ce que l'Union européenne s'implique politiquement et financièrement dans l'Initiative de la Grande muraille verte au Sahara et au Sahel et avec des financements ciblant les plus petits acteurs des projets de développement.

► Réaliser un suivi transparent de la mise en œuvre par l'ensemble des institutions de la politique de développement, des orientations stratégiques de la France pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification à l'international.

► Alors que débute la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes, considérer la restauration des terres en tenant compte de l'indispensable soutien aux actions qui évitent et réduisent leur dégradation.

9. Groupe de travail désertification, *Comment la France lutte contre la désertification ?*, 2021 : <https://youtu.be/mlT0hSt8-mc>



Cette publication est réalisée par la Commission Climat et Développement de Coordination SUD.

La CCD a pour objectif de favoriser l'intégration des enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, en lien avec les objectifs de développement durable, dans les projets de développement. Elle produit des savoirs en lien avec le monde de la recherche, construit des positions communes pour un plaidoyer efficace et propose des capitalisations basées sur les expériences des ONG membres de la commission.

Elle regroupe les organisations suivantes : 4D, Action Contre la Faim, ActionAid France, Acting for Life, Agrisud International, ATD Quart Monde, Association La Voûte Nubiennne, AVSF, Bolivia Inti-Sud Soleil, CARE France, CARI, CRID, Électriciens Sans Frontières, Entrepreneurs du Monde, Fondation France Libertés, Fondation GoodPlanet, Fondem, Forim, France Volontaires, Geres, Grdr, Gret, Initiative Développement, Oxfam France, Planète Urgence et WWF, ainsi que les organisations invitées : all4trees, Coalition Eau, Croix-Rouge française, RAC-France, RePR.

Contact : Lucas Winkelmann (Geres)
Email : l.winkelmann@geres.eu
Site web : www.coordinationsud.org

Cette note a été rédigée par Liliane Bini (Grdr), Sébastien Chailleux (CARI) et Amandine Hersant (Planète Urgence)



Cette note est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

